



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 février 2021
16 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GFVC

N° 002641

Cofinancements -
Demande
rectificative de
subvention auprès
de l'Agence
Nationale du Sport
(ANS) pour la
rénovation du
gymnase Michaël
Guigou

Affiché le :
5 février 2021

Le mardi 2 février 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS: M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Considérant, la politique de la ville d'Apt en matière de réhabilitation de bâtiments publics et en particulier les équipements sportifs,

Considérant, que le gymnase Michaël GUIGOU est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et en Zone de Revitalisation Rurale,

Considérant, que le gymnase Michaël GUIGOU est le seul équipement sportif sur un territoire carencé comptant plus de 30 000 habitants et accueillant un public très diversifié (groupes scolaires, associations sportives, événementiels...),

Considérant, que le gymnase Michaël GUIGOU est en mauvais état et ne répond plus aux attentes, à la sécurité et aux demandes des usagers de pratiques sportives,

Considérant, la décision n° 949 du 20 mai 2020 validant le plan de financement de la rénovation du gymnase Michaël GUIGOU,

La commune d'Apt a souhaité rénover le gymnase en prenant en compte la législation relative à l'accueil de tous les publics dans un équipement sportif, la mise aux normes d'accessibilité PMR, les normes environnementales et de sécurité.

Suite à une pré-étude interne plus approfondie, la commune a réajusté le projet quant aux possibilités techniques et plus particulièrement sur les nouveaux espaces.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210205-2641-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

À ce titre, Madame le Maire propose de solliciter l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 300 993,90 €, sur une base finançable de 1 504 969,52 €, en présentant le plan de financement rectifié suivant :

Dépenses		Recettes	
bureau d'étude	126 575,64 €	ANS	300 993,90 € 20,00%
travaux rénovation	1 378 393,88 €	Région SUD FRAT	412 000,00 € 27,38%
		CD 84	490 981,72 € 32,62%
		Ville d'Apt	300 993,90 € 20,00%
Total HT	1 504 969,52 €	Total HT	1 504 969,52 €
TVA	300 993,90 €	TVA	300 993,90 €
TOTAL TTC	1 805 963,42 €	TOTAL TTC	1 805 963,43 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

Approuve, le projet rectifié de rénovation du gymnase Michaël GUIGOU.

Sollicite, l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 300 993,90 €.

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210205-2641-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021